

**ARRETE TEMPORAIRE N°73/2026**

**ORGANISATION IMPULSE SPORTS ET SOLIDARITE**

Monsieur le Maire de la Commune de LUNEL VIEL,

- VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;
- VU le déroulement d'activités organisées par « Impulse Sport et solidarité »
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre des activités organisées par « Impulse Sport et solidarité »

**ARRETE**

**ARTICLE 01 :**

Les sites suivants sont réservés pour les activités organisées par « Impulse Sport et solidarité » sur la commune de Lunel-Viel -34400- :

**Le vendredi 29 mai 2026** - espace devant les arènes - de 17 heures à 18 heures

**Le vendredi 05 juin 2026** – parking arboretum – de 17 heures à 19 heures

**Le vendredi 12 juin 2026** – esplanade Gustave Courbet – de 17 heures 30 à 19 heures

**Le vendredi 19 juin 2026** – espace devant les arènes - de 20 heures à 21 heures

**Le vendredi 26 juin 2026** – City stade – de 17 heures 30 à 22 heures

**ARTICLE 02 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 03 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LUNEL, à Monsieur le commandant de la caserne des sapeurs-pompiers et aux organisateurs.

**ARTICLE 04 :** Madame la directrice générale des services de la mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie de Lunel, les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LUNEL VIEL le 19 mai 2026

Le Maire,

Fabrice FENOY

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

